

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné **Delphine PERRONCEL**, représentant légal du dispensateur de formation **TRIHOME**, organisme déclaré sous le numéro d'activité 24 37 012 73 37 auprès du Préfet de TOURS, atteste que :

Monsieur LANDRY Romain - Né(e) le : 18/04/1995
salarié (e) de l'entreprise **LIP NUCLEAIRE - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - ITN**

a suivi l'action de formation : **FORMATION INITIALE RADIOPROTECTION NIVEAU 1 OPTION RN**
dans le cadre de la formation professionnelle continue relevant de l'article L6313-1 du Code du Travail :

Nature de l'action concourant au développement des compétences :	☒ Action de formation ☐ Bilan de compétences ☐ Action de VAE ☐ Action de formation par apprentissage
--	--

qui s'est déroulée du 14/09/2026 au 17/09/2026 / N° de session : G2638QA pour une durée totale prévue de 28:00 heures

Dates	Durées de Présence
14/09/2026	7:00
15/09/2026	7:00
16/09/2026	7:00
17/09/2026	7:00

Rappel des objectifs A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :	Appliquer les règles de base de l'exploitant EDF relatives à la radioprotection : Acquérir un comportement responsable en matière de radioprotection et respecter les procédures et les consignes. Identifier les risques et les parades spécifiques à la radioprotection précisés dans l'analyse de risques d'un chantier. Distinguer les risques radiologiques et les modes d'exposition rencontrés sur un site nucléaire. Expliquer le principe ALARA et appliquer la démarche de propreté radiologique. Appliquer les règles de base concernant les déchets et les effluents radioactifs. Expliquer le contenu et l'intérêt des procédures d'intervention et des conduites à tenir en cas d'incidents et accidents liés à la radioprotection.
Résultat de l'évaluation des acquis	Avis du formateur : Objectifs atteints - Oui

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : SAINT VULBAS,
Le : 17/09/2026

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation

